

Fiche technique

Référence : 701309

FARAL OPTIMUM 302

Code : OPDMT

**Détartrant matériels et
vaisselles**
**Exempt d'acide
chlorhydrique**

Caractéristiques physico- chimiques :

Aspect : liquide fluide
Couleur : incolore
Odeur : légère
pH à l'état pur : <1
Densité à 20°C : 1,080 à 1,090
Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnement :

carton de 2 x 5 L

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Date de création : 20/11/1996
Date de révision 7 : 03.04.2017

ELCOPHARMA

20, rue Edouard Bouthier
F.89500 Villeneuve sur Yonne
Tél: (0)3.86.87.63.63
Fax : (0)3.86.87.35.35
info@elcopharma.com
www.elco-pharma.fr

NATURE CHIMIQUE

- Acide amidosulfurique
- Acide phosphorique

USAGES ET PROPRIETES

FARAL OPTIMUM 302 est une formulation acide concentrée, mais sans acide chlorhydrique, élaborée spécialement pour détartrer et éliminer les dépôts calcaires les plus résistants, sur le petit matériel.

FARAL OPTIMUM 302 s'emploie dilué dans l'eau, pour détartrer le petit matériel suivant :

- Bains-Marie ;
- Cafetières ;
- Fers à repasser ;
- Fontaines réfrigérantes ;
- Lave-verres ;
- Machines à glaçons ;
- Lave vaisselle
- Lave linge ;
- Marmites ;
- Plans de travail en INOX ;
- Percolateur ;
- Stérilisateur ;
- Théières.

***FARAL OPTIMUM 302** est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.*

MODE D'EMPLOI

- **FARAL OPTIMUM 302** s'emploie par trempage ou circulation, dilué dans l'eau à raison de **10 à 20%** selon le degré d'entartrage.
- Rincer ensuite trois fois à l'eau potable.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

- Pas d'étiquetage
- Etiquetage : **SGH05 ; H290 ; H314**
- Etiquetage additionnel

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

- Non Soumis
- Soumis

CODE DOUANIER

2811.19.80.90